
RECONCILIATION ET AMNISTIE : DISCOURS DU FIS

Abdelhamid Ali-Ammar et Rachid Ziani-Chérif

1. Introduction	178
2. Début de crise et concept de dialogue	178
3. Phase des négociations	179
4. Contrat National de Rome : « Ancrer les principes de dialogue »	180
5. Conférence sur la concorde nationale	181
6. Trêve militaire (entre AIS et certaines parties de l'ANP)	182
7. La Concorde civile	188
8. Initiative du Cheikh Abassi Madani	189
9. Réconciliation et amnistie	189
10. Conclusion	192

« Si j'arrive au pouvoir, je ne ménagerai aucun effort pour résoudre la crise politique algérienne de façon juste et globale. Je veillerai notamment à l'organisation d'une conférence nationale en vue d'une *moussaraha* (échange franc), d'une *moutaraha* (débat contradictoire) et d'une *moukachafa* (établissement des faits) aptes à conduire à une véritable *moussalaha* (réconciliation) nationale. »

Ali Benhadj. *Motifs de ma candidature aux présidentielles de 2004, en dépit des interdits qui me sont toujours injustement et illégalement imposés par le pouvoir*. Alger, le 18 février 2004.

1. Introduction

Depuis le début de la crise algérienne née de l'arrêt du processus électoral qui avait consacré la victoire du Front Islamique du salut (FIS) aux élections législatives du 26 décembre 1991, l'Algérie a vécu au rythme des affres de ce conflit sanglant, tout au long de ce parcours douloureux, jalonné d'événements 'charnières', aussi critiques que porteurs d'espoir sans lendemain. Au fil des années une foule de projets de solutions de sortie de crise, en majorité éphémères et parcellaires et émanant des officines du pouvoir, a été mise en application. D'autre part nombre de solutions et de propositions ont été présentées par des personnalités indépendantes notables, de partis politiques représentatifs ou de *oulémas* d'Algérie et du monde musulman. Cependant, ces initiatives, telles celle de l'ancien secrétaire général du Front de Libération National (FLN) M. Abdelhamid Mehri au lendemain du coup d'état ou le Contrat National signé à Rome en 1995, se sont toutes heurtées à l'inertie et à l'invective du pouvoir en place. Ce même pouvoir a bien évidemment tenté d'imposer ses propres *solutions* : loi de la *rahma* (clémence) puis conférence nationale de réconciliation, pour en arriver enfin à son projet d'amnistie générale.

Les propositions, initiatives, déclarations et positions de la classe politique algérienne, à l'exception de celles du FIS, ont été largement reproduites et commentées par la presse algérienne. En particulier, une autre contribution de cet ouvrage rapporte les positions de ces partis sur le projet de réconciliation nationale et d'amnistie générale.

Ce texte a justement pour objectif de combler ce vide, en se limitant à inventorier les propositions, positions, déclarations et autres opinions du parti vainqueur des élections avortées de décembre 1991. Pour rompre avec l'approche propagandiste qui consiste à parler du FIS sans jamais le laisser parler, et afin de ne pas courir le risque de s'écarter de la véracité historique, ce texte laisse les déclarations, entre guillemets de citation, faire l'essentiel du travail

d'explicitation des positions des divers voix du FIS. Le commentaire et l'analyse y sont réduits au strict minimum.

Cet article abordera successivement les points suivants :

- a) Début de crise et concept de dialogue ;
- b) Phase des négociations ;
- c) Contrat National de Rome ;
- d) Conférence sur la concorde nationale ;
- e) Trêve militaire (entre AIS et certaines parties de l'ANP) ;
- f) La Concorde civile ;
- g) Initiative du président du FIS, Cheikh Abassi Madani ;
- h) Réconciliation et amnistie.

2. Début de crise et concept de dialogue

Les déclarations des responsables du FIS dès le début de la crise, et bien des fois avant même que celle-ci ne dégénère, montre clairement que, d'une part, les appels au dialogue en direction du pouvoir et de la classe politique, et, d'autre part, les appels au calme et à la patience lancés aux sympathisants et militants – leur recommandant notamment d'éviter toute riposte aux provocations des forces de l'ordre – ont constitué une constante dans les discours des chefs du FIS. Nous citons ci-après quelques exemples corroborant cette affirmation.

Lors d'un rassemblement des sympathisants du FIS le 29 mai 1991, Cheikhs Abassi Madani et Ali Benhadj ont déclaré (*Le Soir d'Algérie* en date du 30 mai 1991) :

Nous nous sommes mis d'accord (au sein de la direction du parti) pour mettre en œuvre tout ce qui est en notre pouvoir afin d'éviter toute escalade de violence de quelque sorte que ce soit, et de faire en sorte que les rassemblements et manifestations ne conduisent à aucune violence.

A la même période, un communiqué du FIS réaffirmait d'ailleurs clairement cet engagement en mettant en garde les citoyens « contre toute provocation menant vers la confrontation avec les forces de l'ordre pendant la période de grève. »

Cette conviction sur la nécessité absolue du dialogue et des mises en garde contre la politique de la violence et de la contre violence est bien mise en évidence dans les déclarations de Cheikhs Mohamed Saïd et Abderazzak Radjem, responsables de la cellule de crise du FIS :

Nous nous engageons à rester fidèles à la ligne politique originelle du FIS et à sa voie pacifique pour la concrétisation de son programme islamique dans la légalité, et cela tant que les portes y

menant restent ouvertes, mais si le pouvoir agit contrairement, alors il assumera seul la pleine responsabilité des conséquences qui en découleront.

Cette position est réitérée dans le communiqué n° 17 en date du 18 février 1992, signé par Abderazzak Radjem en tant que membre du bureau exécutif provisoire, responsable du comité national pour l'information :

Les baïonnettes des sbires du pouvoir ne ramèneront pas la stabilité et ne fonderont pas la confiance et n'assoieront pas l'autorité de l'Etat, loin s'en faut, et encore moins les balles réelles criblant les poitrines désarmées des enfants du peuple, ni d'ailleurs l'état d'urgence. [...] Cette stabilité, cette confiance et cette autorité ne peuvent être l'aboutissement que d'un dialogue réel et responsable, qui ne fait pas abstraction de la réalité telle que vécue par le peuple, de même que cette stabilité est le fruit du respect authentique de la volonté du peuple, loin de toute solution concoctée dans les officines des services.

Dans un témoignage vivant, l'un des auteurs de cet article, Abdelhamid Ali-Ammar, membre du Bureau exécutif du FIS (période 2002 – 2004) rapporte les faits suivants :

En août 1992, en réponse à un commentaire fait à propos des réactions de la rue et des sympathisants du FIS face aux vagues d'arrestations massives, de torture et d'assassinats de la part du pouvoir, Cheikh Mohamed Saïd avait déclaré : « Le pouvoir voudrait me pousser à déclarer ouvertement le *Jihad* depuis le refuge où je me trouve, chose que je ne ferai pas, car la recommandation des *Chouyoukh* lors de notre séparation à la prison de Blida [fin 1991] était claire : 'Quelle que soit la nature de l'escalade et de sa gravité, vous devez lui conserver [au FIS] sa nature strictement politique'. »

Dans le communiqué n° 7 daté du 18 janvier 1992 signé par Abdelkader Hachani (assassiné en novembre 1999) en tant que responsable du Bureau exécutif national provisoire, il réitère la détermination du FIS à poursuivre son parcours pour le dialogue :

Le FIS réaffirme sa volonté d'épuiser toutes les voies possibles encore disponibles à même de sauver le pays des dangers d'un glissement vers l'affrontement, et met en garde contre les volontés malsaines qui incitent les forces censées défendre le pays à tuer les enfants de ce pays. Le FIS reste constant dans sa détermination pour la recherche d'une solution malgré la mauvaise foi affichée par la junte au pouvoir qui manipule derrière le rideau cette assemblée de tutelle qu'on nomme « Haut Conseil de l'Etat ».

Quant à Abdel Baki Sahraoui, une autre personnalité du FIS à l'étranger (assassiné à l'intérieur même de sa mosquée en France), il avait déclaré lors d'une Conférence de presse reprise par *Le Monde* du 25 décembre 1993 : « S'il y a un temps pour la guerre, il doit y avoir un temps pour la paix, et s'il y a des hommes

pour la guerre, il doit y avoir des hommes pour la paix. »

Dans un entretien avec le journal Londonien *Al-Hayat* début 1992, le président de la Délégation parlementaire du FIS à l'étranger, Anwar Haddam, en réponse à une question sur les raisons de la non riposte du FIS en réaction à l'arrestation de la presque totalité de ses leaders, a répondu : « Le FIS avait adopté le principe de 'revendication et lutte' [*mutalaba* et *mughalaba*] par des moyens pacifiques et dans le cadre de la légalité et la légitimité. »

Dans une lettre datée de décembre 2001, cheikh Abbassi a cité Mr Abdelhamid Mehri, ancien secrétaire général du FLN, qui, confirmant la disponibilité du FIS pour le dialogue, aurait déclaré :

La première et dernière fois où j'avais rencontré Abdelkader Hachani, Rabah Kebir et Mohamed Saïd, sur la demande du FIS, c'était après l'annulation des élections législatives d'alors. C'était une réunion importante, j'étais accompagné à ce moment là par Mouloud Hamrouche et Lahcen Sassi, et nous leurs avons alors soumis trois points importants, à savoir le non recours à la violence quelque soient les circonstances, résoudre tous les problèmes par le dialogue, et enfin préserver l'unité nationale.

Et nous sommes sortis pleinement satisfaits de cette réunion car ils étaient d'accord sur ces points. J'ai aussi informé le frère Ait Ahmed de la tenue de cette réunion qui à son tour les a contactés et a trouvé chez eux le même sentiment, puis j'ai alors contacté les responsables de l'armée à ce propos. Seulement la réponse que j'ai reçue des chefs militaires a été la suivante : « Nous avons une stratégie bien différente pour régler les problèmes, et ce sujet est maintenant dépassé. »

3. Phase des négociations

Il y a eu des négociations entre le pouvoir et les responsables du FIS à différentes occasions et sous différents gouvernements. Les plus sérieux ont été initiés durant la présidence du Général Liamine Zeroual et gérés entre autres du côté du pouvoir par le Général Betchine. Les hauts responsables militaires insatisfaits de la tenue de ces négociations ont alors ouvert leurs propres canaux avec les responsables de l'Armée Islamique du Salut (AIS) dans le but délibéré de saborder celles menées par le groupe Zeroual Betchine avec les *chouyoukh* emprisonnés du FIS. Ces contacts marathons entre l'AIS et les chefs de l'armée se sont soldés par la trêve déclarée unilatéralement, et indépendamment du FIS, par l'AIS.

Dans un communiqué signé par Abassi Madani, Ali Benhadj, Nourredine Chigara, Abdelkader Omar, et Kamal Guemazzi, le 6 septembre 1994, de l'intérieur de la prison de Blida, les auteurs apportent la clarification suivante :

Nous refusons toute médiation ou négociation de l'intérieur de la prison, partant du fait que la prison constitue une contrainte et que la contrainte délie de toute responsabilité, position que nous n'avons cessé de répéter.

Cheikh Ali Benhadj le vice président du FIS, dans une lettre au président Abdelaziz Bouteflika et envoyée le 31 juin 1999 depuis sa prison de Blida, relate le fait suivant :

Lorsque le ministre de la défense et ancien président de la république nous avait rendu visite le 15 janvier 1994, il y eut une discussion en long et en large. [...] En bref, je lui avais dit : « Nous ne vous tenons pas responsables de ce qui s'est passé, mais par contre nous vous faisons assumer la responsabilité pour trouver une solution politique pacifique et globale, à même d'arrêter l'effusion de sang et de résoudre la crise depuis ses racines afin de protéger les générations futures de ses éventuelles répliques.

Et bien avant cela, cheikh Ali Benhadj avait envoyé une Lettre au président Liamine Zeroual, le 8 novembre 1994, lui rappelant les constantes du parti :

Sachez M. le président que nous avons toujours été des plus soucieux quant à la recherche d'une solution légale, et nous avons exprimé ce sentiment juste avant l'arrêt du processus électoral. De même, nous avons mis en garde contre toute velléité de recours aux moyens répressifs et à la confiscation du droit du peuple de disposer de son choix, seulement on ne nous écoute pas, pas plus d'ailleurs qu'on a écouté les voix des sages dans ce pays. [...] L'arrêt de l'effusion du sang constitue un de nos objectifs essentiels et une de nos fins, seulement force est de constater que l'arrêt de l'effusion de sang ne peut se concrétiser sans une solution légale, globale et juste.

Dans le communiqué n° 44 du 9 février 1994, signé par Abderezzak Radjem, en sa qualité de responsable du comité national pour l'information au sein du Bureau exécutif national provisoire, il est affirmé que :

Il s'est révélé de manière on ne peut plus claire à travers ce qu'ils ont appelé dialogue [conférence nationale] que le but recherché n'envisageait nullement la sauvegarde de l'Algérie, ni de sortir le pays de la crise qui le déchire par le biais d'une solution conforme à la charia et en rendant le pouvoir au peuple ; le but réel de cette conférence avait pour seul objectif de sauver le pouvoir en place de la fatalité d'une chute imminente. [...]

Le pays va au devant d'un grave danger, et le premier pas pour le sauver passe par la restitution du pouvoir accaparé par l'armée, et faire en sorte que ce pouvoir émane du seul choix du peuple, tant sur le plan des hommes que du projet sociétal, et finalement la nécessité de traduire les responsables du putsch de janvier 1992 devant la justice afin qu'ils répondent de leurs crimes.

Toujours à propos de dialogue, dans un entretien avec le journal *Al-Hayat* du 18 janvier 2004, Ali Benhjar témoigne :

Je me rappelle bien de l'expression utilisée par cheikh Mohamed Saïd [à l'intention des responsables des groupes armés] : L'histoire ne connaît pas de guerre qui ne se termine pas par une réconciliation, une trêve ou tout autre chose de similaire où les belligérants finissent par se rencontrer.

La même logique est reprise par Rabah Kebir, un des dirigeants exilés du FIS, qui affirme :

Soit on choisit la politique de négociation, soit on choisit celle de la violence, on ne peut prétendre discuter et frapper en même temps les groupes armés.

Ces déclarations en faveur du dialogue sont par contre aux antipodes de celles de certains groupes islamiques armés, à l'image des communiqués du GIA, que l'on peut résumer aux « trois Non » : « Non au dialogue, Non à la trêve, Non à la réconciliation avec le pouvoir apostat. » Il convient cependant de rappeler au lecteur que nombre de ces groupes sont en fait considérés par les observateurs avertis comme étant des groupes activant dans le cadre de la stratégie de guerre contre insurrectionnelle menée par le pouvoir.

4. Contrat National de Rome : « Ancrer les principes de dialogue »

Dans sa lettre à l'intention du comité de préparation du congrès Abdelkader Hachani à l'étranger, en décembre 2001, Cheikh Abassi Madani rappelait certaines étapes jalons :

Concernant notre contribution (de l'intérieur de notre prison) en vue d'une solution vers la réconciliation, cela avait tout d'abord débuté avec le président Liamine Zeroual pour se poursuivre avec son assistant Betchine, puis ultérieurement avec les chefs militaires, pour se terminer de manière dramatique sans le moindre résultat, dans un dialogue semblable à celui mené par Sharon avec les palestiniens, dont le seul but consiste à infliger au peuple algérien une mort lente accompagnée de l'anéantissement progressif de ses enfants à la fleur de l'âge, en leur niant le droit à une solution politique adéquate à même de mettre fin à la crise originelle responsable du drame qu'ils endurent, du fait des agissements d'un pouvoir bigot, borné et répressif. [...] Et lorsque nous avons été convaincu en fin de compte de l'absence de toute intention sincère de solution politique [chez le pouvoir], bien que le problème algérien depuis l'invasion coloniale à ce jour soit d'essence politique, et qu'il ne puisse être résolu que politiquement, [...] lorsque l'on nous a soumis (à mon frère Ali Benhadj et moi-même) l'idée de la rencontre de Sant' Egidio (Rome) pour une solution partagée, nous leurs avons exprimé notre accord total ainsi que nos fermes encouragements.

Et suite aux réactions acerbes du porte parole du gouvernement à l'occasion de la tenue du contrat national à Rome et des accusations faites en direction de l'opposition sous prétexte de sa participation à œuvrer via l'étranger et sous les

auspices de l'Eglise (en référence à la communauté Sant' Egidio qui avait aidé à organiser la rencontre), Cheikh Ali Benhadj adressa une lettre au porte-parole du gouvernement en date du 20 janvier 1995, notant les points suivants :

Il est du droit de l'opposition de revendiquer certains droits, à même de garantir la stabilité et rétablir la confiance entre gouvernants et gouvernés, et parmi ces droits figurent :

- Le droit des musulmans d'exercer l'activité politique en toute liberté ;
- Le droit de la nation de choisir ses représentants en toute liberté ;
- La nation constitue la source du pouvoir temporel ;
- Le droit de l'opposition est garanti par la charia islamique ;
- Le droit de la nation à prodiguer conseil à ses gouvernant, et de même à les redresser en cas d'errance ;
- Liberté des droits humains et des libertés générales ;
- Le problème existant ne se situe pas au niveau de luttes intestines entre les partis, il réside plutôt entre l'opposition légitime et le pouvoir dépourvu de toute légitimité.

Dans une intervention au Colloque de Rome I, en novembre 1994, Anwar Haddam, président de la Délégation Parlementaire du FIS à l'Etranger, et signataire de la plateforme du contrat national au nom de son parti, balisait les conditions de réussite pour une solution pacifique, juste et globale :

Une mesure importante, à même de rétablir la confiance serait la mise en liberté de tous les prisonniers de la cause algérienne. [...]

Nous pourrions alors, à travers des négociations constructives enracinées dans l'engagement pacifique, développer un système qui permettra aux autorités politiques du pays de se baser sur le choix du peuple, ensuite nous serons capables d'obtenir un retour immédiat au respect de la loi et à la protection des droits humains.

De son côté, le président de l'instance exécutive du FIS à l'étranger, Rabah Kebir, parlant du contrat national rappelait les faits suivants :

Le FIS est encore, comme il l'a d'ailleurs toujours été, disposé à la recherche d'une solution négociable, légitime et juste, et c'est précisément dans ce cadre là que s'inscrit la lettre référentielle adressée par des responsables du FIS au président Liamine Zeroual.

5. Conférence sur la concorde nationale

Lors d'une conférence de presse (reprise partiellement le 13 septembre 1996 par le journal arabophone édité à Londres *Asharq al Awsat*), le Président de la délégation parlementaire du FIS à

l'étranger Anwar Haddam met en avant les principes qui régissent l'initiative du FIS :

Le FIS assure la population algérienne que si le pouvoir en place acceptait la proposition d'un referendum populaire sur le rôle de l'armée dans les affaires politiques, les moudjahidine, fidèles à la ligne originelle du FIS accepteraient sans aucun doute un appel à l'arrêt des combats que leur adressera Docteur Abassi Madani afin de permettre la tenue de ce referendum [...] Et toute sortie de crise passe par la reconnaissance du droit du peuple à défendre ses institutions élues et par la condamnation du terrorisme (des forces spéciales).

Dans l'édition du 12 avril 1996 du bulletin *As-Sabil* proche de l'Instance exécutive du FIS à l'étranger, Djaafar al Houari notait que :

Le fait saillant, relevé par les observateurs politiques lors de cette nouvelle étape du dialogue national, consiste en l'exclusion du FIS et des personnalités nationales indépendantes – à l'image de Cheikh Ahmed Sahnoun, Youcef Benkhadda, Taleb Al Ibrahim, etc. Cette manœuvre délibérée de mise à l'écart prouve on ne peut mieux l'absence totale de volonté réelle de la part de l'institution militaire à engager un dialogue sérieux avec les principales figures actives de la société. Tout ce que cette institution entend mettre en place c'est un dialogue de décors qui aboutirait à renforcer l'état de statu quo et se doter d'une légitimité préfabriquée.

Et dans un communiqué n° 17 daté du 28 mai 1996, l'Instance exécutive du FIS à l'étranger s'exprimait sur les principes fondateurs de tout dialogue, on y lisait :

Nous refusons le Mémoire (présidentiel) et nous considérons que cette obstination à adopter les propositions contenues dans ce mémorandum ne feront que compliquer davantage la situation [...] Et si le FIS a accepté la paix par souci pour les intérêts du peuple algérien, il n'est nullement disposé à la reddition.

Quant à Abdallah Anas, membre de l'instance exécutive du FIS à l'étranger, il estimait dans une conférence de presse rapportée par le journal *Al Hayat* du 8 août 1996 que le FIS « serait capable de trouver une solution à la crise algérienne dans un délai de deux mois », et concernant la conférence nationale, il précisait que :

Quant à notre position vis-à-vis de la conférence nationale, nous la considérons sans aucun impact, incapable d'avancer ou de saborder les efforts consentis pour trouver une solution. Cette conférence se base sur un mémorandum présenté par la présidence, mémorandum refusé d'ailleurs par la majorité des partis.

Du côté des groupes armés, une lettre de Madani Mazrag, responsable de l' AIS, adressée à Cheikh Abassi Madani et cheikh Ali Benhadj en date du 21 juin 1995, reprenait les points suivants :

Ce courant éradicateur met tout en œuvre en usant de tous les moyens dont il dispose et de toutes les influences qu'il possède afin de saper toute possibilité de projet à même de faciliter le rapprochement entre les enfants de l'Algérie, chacun selon la position où il se trouve, au sein du pouvoir, dans les partis politiques, ou parmi les combattants pour la cause d'Allah [...] Pour ces raisons, notre accord sur la confirmation des principes contenus dans le communiqué du premier Novembre qui proclamait l'instauration d'un état algérien indépendant, et souverain dans le cadre des principes islamiques. [...] L'accord sur cet objectif primordial, auquel il faut ajouter la liberté d'expression et la liberté de l'activité dans le cadre des valeurs nationales et islamiques, en plus du principe contenu dans la constitution qui permet au président élu d'amender la constitution en apportant les compléments qui s'imposent et redresser les tares qui s'y sont glissées, tout cela par le biais d'un referendum populaire libre [...] et prenant à témoin les illustres ouléma crédibles, les anciens moudjahidine authentiques et les personnalités nationales connues pour leur impartialité ainsi que les partis politiques représentatifs du peuple algérien concernant cet accord, pour le soumettre ensuite à la disposition du peuple afin que lui aussi en soit témoin – Allah étant témoin de nous tous – il est certain que si une telle réalisation venait à être réalisée, elle viendrait alors au travers de la gorge des éradicateurs.

Il est bon de relever dans ce chapitre précis, le témoignage pertinent, de par la situation qu'occupe son auteur, à savoir le responsable de la politique et de l'information au sein de L'AIS, région Ouest Abdallah Bennaoum qui témoigne :

Avant l'élection de Liamine Zeroual, nombre de contacts avec certains généraux avaient eu lieu, et ont été couronnés par l'accord d'une trêve pendant la phase électorale. Ces tractations s'opéraient sans que nous soyons mis au courant de leur tenue.

6. Trêve militaire (entre AIS et certaines parties de l'ANP)

Les positions des différents responsables du FIS ainsi que de l'AIS à propos de la trêve (*al-hudna*) ont été aussi diverses que contradictoires, certains allant jusqu'à accuser les chefs militaires de l'AIS de supplanter les politiques du FIS sous l'effet des promesses miroitantes des généraux, et de leur reprocher, Madani Mazrag en premier, d'être tombé naïvement dans un piège tendu par les généraux avec lesquels il avait conclu un « deal » qui s'est révélé être une arnaque.

Dans un communiqué signé par Madani Mazrag, intitulé « appel à la trêve » daté du 21 septembre 1997, il est écrit :

Concernant les contacts, ils se déroulent depuis longtemps. L'AIS tente à travers ces contacts de mettre devant leurs responsabilités les ennemis d'hier et d'aujourd'hui. [...]

Le pouvoir a pris l'initiative de quelques mesures d'apaisement dans le sens de la détente en

procédant à la libération du cheikh Abassi Madani et qu'Allah facilite l'avancée vers d'autres mesures qui vont suivre. [...]

Afin de déjouer les plans de ceux qui attendent l'occasion de nuire à l'Algérie et aux Algériens. [...]

L'Affaire est sérieuse, la position est déterminante, la situation est dangereuse et le complot est énorme.

Dans une interview avec le journal *Al-Hayat* du 10 mars 1998, Ahmed Benaïcha le n° 2 de l'AIS, revient sur la trêve et sur les réserves émises à son encontre concernant la dimension purement sécuritaire des contacts avec le pouvoir algérien, auxquelles il répond :

La trêve a réalisé jusqu'à cet instant un nombre d'acquis que nous considérons légitimes, parmi ces acquis : Le peuple a retrouvé l'espoir quant à la possibilité d'un retour de la sécurité, la crédibilité du FIS et sa capacité à défendre les choix du peuple ont été renforcées, et les véritables assassins dans ce pays depuis le coup d'état de 1991 ont été démasqués.

Et sur insistance de son interlocuteur quant à la dimension purement sécuritaire des négociations entre eux et le pouvoir, avec exclusion totale de toute portée politique, Benaïcha répond :

Ceci n'est que passer et rentre dans le cadre d'une stratégie globale pour trouver une solution à la crise algérienne, à commencer par l'arrêt du bain de sang, pour que suivent d'autres aspects.

La Ligue Islamique Dawa et Djihad (LIDD), par le biais de son président Ali Benhajar, s'est ralliée à la trêve dans une déclaration en date du 9 octobre 1997 :

Le peuple est arrivé à un tel niveau de déchirement, d'anéantissement et de pauvreté [...] Dans le but de réaliser les objectifs essentiels de l'Islam selon les priorités qui consistent à éloigner le mal et ramener le bien [...] Pour tout cela la LIDD déclare son arrêt des opérations militaires [...] pour permettre aux volontés du bien de trouver une solution juste et globale en conformité avec la charia, [...] Et cela afin d'exaucer le vœu de cheikh Abassi Madani et pour parachever ses efforts éclairés tels qu'exprimés dans sa double correspondance avec la ligue en date du 26 juin 1997 et du 14 Août 1997.

Pour sa part Cheikh Abassi Madani exprime dans une lettre à ce même Ali Benhajar ses sentiments après l'instauration de la trêve :

Partant de là, et compte tenu de la nature sensible du sujet, je leur ai demandé [aux responsables de l'AIS] de nous laisser les prérogatives du dialogue avec le pouvoir concernant le processus menant à une solution et concernant l'appel à l'arrêt de l'effusion de sang, ils ont accepté sans hésitations, et j'ai reconnu en eux des hommes de la trempe des véritables moudjahidine [...] J'ai adressé par le biais de personnes ayant collaboré avec Madani Mazrag dans cette affaire, une lettre à Zeroual, contenant un certain nombre de mesures procédurales initiales conséquentes à même

d'assurer la réussite d'une phase en prélude à la solution, tels que :

La libération des prisonniers politiques [...] la levée de l'état d'urgence [...] l'instauration d'un dialogue pour une solution politique dans le cadre de l'appel du premier Novembre 1954. [...]

Devant l'escalade du cycle de massacres et la mobilisation des opinions nationale et internationale, et vu la préoccupation de Mr Kofi Annan face aux événements qui s'embrasent chez nous, nous lui avons exprimé notre disposition à adresser un appel immédiat pour l'arrêt de l'effusion de sang, ce qui me valut d'ailleurs aussitôt une assignation en résidence surveillée.

Nous reproduisons ici des extraits de la lettre du président du FIS, Abassi Madani, adressée à M. Kofi Anan, secrétaire général de l'ONU, en date du 20 Août 1997 :

A M. Kofi Anan, secrétaire général des Nations Unies,

En réponse à votre appel pour l'instauration d'un dialogue et d'une réconciliation entre les algériens, je vous exprime ma pleine disposition pour adresser un appel immédiat pour la cessation de l'effusion de sang en préambule à l'amorce d'un dialogue sérieux à même d'aboutir à une fin heureuse à cette crise.

Après sa libération et lors de son passage sur la chaîne *Al Jazeera*, (12 octobre 2004) et en réponse à la question concernant l'appel lancé en direction de l'AIS pour son auto dissolution et l'arrêt de l'effusion de sang, Abassi avait alors répondu :

Non, moi j'étais pour une trêve, même déclarée unilatéralement pour arrêter le bain de sang. Le président Bouteflika avait avant cela déclaré qu'il comptait accéder au pouvoir dans le but d'arrêter les combats, et c'est justement suite à ces déclarations que je lui ai adressé une lettre lui promettant de l'aider dans son entreprise sans conditions et sans réserves s'il œuvre en effet pour arrêter la guerre dans le pays.

A la question :

Selon Benaïcha, le deuxième homme de l'AIS, ils [au sein de la direction de l'AIS] sont arrivés à la conclusion que l'ANP était la seule armée légale et légitime, d'où leur décision de s'auto dissoudre ; en contrepartie le pouvoir libère les cheikhs Abassi Madani et Ali Benhadj. D'autre part le chef de l'AIS avait déclaré à ce moment là que votre libération rentre dans le cadre d'un contrat passé avec l'ANP, qui s'est soldé vers la fin de l'an 2000 par la reddition de l'AIS. De votre côté vous dites que vous n'êtes pas derrière l'initiative de l'autodissolution de l'AIS ; est ce alors une décision prise par l'AIS de son propre chef ?

Abassi a répondu :

La vérité est que Monsieur Benaïcha est un homme respectable, de part sa conduite et sa formation, il dit qu'il a œuvré pour notre libération, et moi je n'ai aucune raison de douter de son honnêteté, seulement je dis il a agi sans nous consulter.

Et à la question :

Que signifie donc votre désaccord envers l'autodissolution de l'AIS ; voudriez-vous que l'AIS reste prête à combattre, et contre qui alors ?

La réponse de Abassi a été :

Non, non pas pour combattre, ils étaient en phase de trêve respectée par les deux belligérants, et aucune hostilité n'a eu lieu.

A la question du journaliste d'*Al Jazeera* : « Vous dites que les GIA sont l'œuvre du pouvoir, est ce que l'AIS également rentre dans ce cadre ? » Abassi a répondu :

C'est la première fois que pareille question m'est posée, et ma réponse franche et claire serait la suivante. Lorsqu'elle [l'AIS] s'est constituée nous n'étions pas au courant, et si nous n'étions pas au courant comment voulez-vous que nous puissions y porter un jugement [...] et lorsque l'AIS s'est dissoute, nous n'étions pas au courant non plus.

Quant à Ali Benhadj, le numéro deux du FIS, il s'est exprimé sur la question de la trêve par le biais d'une lettre à M. Abdelaziz Bouteflika, adressée depuis la prison militaire de Blida, le 31 juillet 1999 :

Monsieur le Président, Que Dieu vous guide pour établir la justice et l'équité et pour être à l'écoute de toutes les parties. Je n'ai pas écrit cette lettre en vue de présenter mon point de vue au sujet de la trêve déclarée depuis 1997, et des actes que vous avez l'intention d'accomplir pour donner une couverture juridique et politique à ce dossier. Et ceci pour la simple raison que j'ignore totalement ce qui se passe à l'extérieur de la prison où je suis détenu, – je suis dans l'isolement au sein même de cette prison – et ce bien avant la date de la déclaration de cette trêve. [...]

Il ne convient pas et il n'est pas permis, ni légalement, ni rationnellement, ni politiquement, ni objectivement, de cautionner ou de condamner, de soutenir ou de s'opposer, jusqu'à ce qu'il prenne connaissance des détails du dossier. S'est-il agi d'un accord verbal ou écrit, signé par les deux parties ? [...]

Mais, malgré cela, ce qu'il faut indiquer, c'est que cette initiative pourrait être une étape convenable et importante si elle était suivie d'une solution réelle, c'est-à-dire d'une solution politique globale et juste à laquelle contribueraient les courants et les personnalités politiques des diverses tendances ; car le problème n'admet pas de solution partielle et provisoire, susceptible d'être invalidée par des événements futurs.

De son côté Abdelkader Hachani, le responsable du bureau exécutif national provisoire, dans un article de presse paru sur les pages du quotidien *Le Monde* le 21 octobre 1997, s'exprime sur la trêve et accuse le pouvoir d'être contre toute solution politique effective :

Le pouvoir algérien est opposé à toute solution politique. Ce qu'il veut obtenir, c'est une reddition militaire pure et simple des groupes armés. Cette stratégie est vouée à l'échec. Le régime doit

négoier un compromis politique avec la direction du FIS.

Il y a, observe t-il, une volonté manifeste de faire échouer le processus de paix. Ils ne veulent pas d'une solution politique.

J'aurais pu lancer moi-même l'appel à la trêve. Le pouvoir algérien a préféré se tourner vers l' AIS et, ce faisant, privilégier une lecture sécuritaire plutôt que politique de la crise.

Il y a un accord entre nous pour que le politique prime sur le militaire et sur la représentation du FIS à l'étranger.

Et dans une interview donnée au quotidien français *Le Figaro* du 12 janvier 1998, il évalue la situation : « Ces massacres sont des crimes contre l'humanité », et sur une éventuelle participation aux négociations entre le pouvoir et l' AIS, il répond :

La direction du FIS n'a été associée ni dans le fond ni dans la forme aux épisodes qui ont précédé cet appel. Lors des pourparlers de juin 1995, entre nous et les représentants du pouvoir, nous avons proposé des mesures en vue d'une trêve qui ouvrirait des perspectives politiques de sortie de crise.

Nous constatons en revanche que l'approche du pouvoir s'inscrit dans un cadre strictement sécuritaire, pour torpiller nos propositions.

Et sur sa position vis-à-vis d'une constitution d'une commission d'enquête internationale, sa réponse sera :

[...] Il y a une différence entre « internationalisation » et « ingérence ». L'occident a les moyens d'amener le pouvoir à négocier avec les forces politiques représentatives du pays. Cette négociation se ferait en Algérie, entre Algériens, pour aboutir à une conférence de réconciliation nationale.

Et toujours concernant cette trêve, les responsables historiques du FIS ont adressé le 12 février 1998 une lettre aux membres de la délégation parlementaire européenne, afin de convaincre le pouvoir en Algérie de la nécessité de solution politique :

Le FIS qui a pris l'initiative d'appeler tous les enfants du peuple algérien membres de l'opposition armée à déclarer une trêve, fut-elle unilatérale, vous rassure, comme il l'a fait auparavant avec la troïka européenne avant vous, de sa totale disposition à assumer son entière responsabilité politique au côté de toutes les parties concernées par la solution pour sortir le pays de sa crise, et nous avons l'entière conviction que vous possédez les arguments qu'il faut et les moyens à même de convaincre le pouvoir en place en Algérie de la nécessité d'un retour vers une solution politique juste qui arrête l'effusion du sang et concrétise la réconciliation nationale sur la base de la volonté libre du peuple algérien.

Pour sa part, le président de la délégation parlementaire du FIS à l'étranger, lors d'une interview avec la chaîne satellitaire Al Jazeera, le

26 mai 1999, donnait sa position sur la trêve et les fondements sur lesquelles elle a été conçue :

Nous, au sein de la direction du FIS, avons toujours considéré le FIS comme étant un parti politique non armé, n'ayant aucune aile armée affiliée, et comme l'avait exprimé auparavant mon frère Abdelkader Hachani à sa sortie de prison : ceux qui considèrent une quelconque partie comme étant l'aile armée du FIS sont les seuls à assumer cette responsabilité [...] Nous, au sein du FIS, refusons la politisation de l'institution militaire, de la même manière et avec la même force que nous refusons la militarisation des partis politiques [...] Quant à nos frères moudjahidine fidèles à la ligne originelle du FIS et appartenant aux différents groupes armés, en acceptation à la demande de la direction du FIS, ils ont déclaré une trêve militaire en octobre 1997, afin que ce pas puisse ouvrir la voie à une solution politique pacifique de la crise algérienne. Malheureusement, à ce jour, aucun pas n'a été fait par le pouvoir effectif en Algérie. De notre côté nous espérons que le locataire d'El Mouradia [référence à M. Bouteflika], puisse contribuer en saisissant l'opportunité de la trêve et lui donner sa dimension politique, pour peu qu'il soit effectivement libre de ses mouvements.

L'instance exécutive du FIS à l'étranger quant à elle, s'est exprimée en faveur de la trêve par le biais d'un communiqué signé par Rabah Kebir, le 26 décembre 1997. On y lit entre autre :

En réponse aux attentes du peuple Algérien persévérant, le Front Islamique du Salut vous appelle à prendre l'initiative, quelque soit la position que vous occupez sur le territoire national, d'annoncer une trêve même à titre unilatéral [...] et appelle le pouvoir algérien à transformer cette trêve en paix définitive et stabilité renforcée par :

- une amnistie générale qui réhabilite ceux qui ont pris les armes [...]
- la levée de l'état d'urgence et la restauration des libertés publiques [...]
- la tenue d'une conférence nationale de réconciliation réunissant les institutions de l'état, le Front Islamique du Salut et toutes les forces de la société sans aucune exclusion.

Suite aux résultats mitigés de la trêve, et des résultats à contre-courant des attentes de nombre de membres et responsables de l' AIS, sont apparues des divergences suivies de scissions jusqu'au sein même du FIS. Une image de cette cacophonie est illustrée par l'intervention de Madani Mezrag, le chef de l' AIS, dans une interview avec le journal *Er-Rai* en date du 15 janvier 2003, en réponse aux différentes critiques à l'encontre de la trêve militaire et de la concorde qui lui a fait suite :

Quant à certains, parmi les responsables du FIS, j'estime qu'ils sont allés trop loin dans leur évaluation douteuse du travail accompli [des différentes étapes de négociations jusqu'à la trêve], nous accusant d'outrepasser de façon flagrante « les politiques » et d'avoir « retiré » le tapis de sous leur pieds [...] Les éradicateurs – amourachés de la France – pour leur part n'ont eu de cesse de

proférer condamnations et menaces concernant l'amnistie instituée par le président à la faveur des membres de l' AIS, chose qu'ils considèrent comme une erreur mortelle et une déviation patente dans le parcours du pouvoir.

Et dans une lettre datée du 4 juin 1999 et adressée au président de la république, Madani Mazrag revient sur le sujet de la trêve :

Vous avez certainement pris connaissance du dossier de la trêve déclarée par l' AIS dans son communiqué du 14 octobre 1997, et dans lequel l' AIS réaffirme sa disposition à travailler ensemble, avec les enfants sincères et jaloux de leur pays. [...]

Et nous vous informons que nous avons mis à la disposition des décideurs de l'Etat algérien un projet de solution de crise et d'arrêt de l'effusion de sang d'une façon définitive, englobant des objectifs clairs et des étapes bien déterminées, et nous vous assurons que si ce projet avait été appliqué et trouvé le soutien nécessaire et suffisant de la part du pouvoir, que la situation sécuritaire serait à l'heure actuelle bien meilleure. [...]

Enfin, sachez Monsieur le président, que lorsque vous prendrez l'initiative et conférez au dossier de la trêve une base légale et une couverture politique comme vous l'aviez promis, dès que vous mettrez l'accord scellé avec la direction de l'ANP en application, nous nous engageons à adresser un appel sans équivoque dans lequel nous déclarerons notre coopération effective avec vous afin de tourner la page de cette crise de manière définitive, ainsi que notre abandon de l'activité armée à l'exception de son cadre légal (la tâche qui nous sera assignée dans le cadre de l'accord qui émergera).

Quant à Abdelkrim Ould Adda, membre de l'instance exécutive du FIS à l'étranger, et en réponse à la question du quotidien *Al Quds al Arabi* du 29 janvier 2001 : « Ne sentez vous pas dans votre for intérieur que le pouvoir et l'Armée vous ont dupé après que vous ayez fait des concessions sans contrepartie », il répond :

Nous ne pouvons considérer comme traître celui qui œuvre pour l'arrêt de l'effusion du sang dans son pays et met tout en œuvre pour épargner à son peuple plus de drames et de déchirements. [...] Quant au choix de la trêve et l'arrêt de la confrontation armée, il relève d'un choix stratégique et volontaire. Il ne s'agit pas d'un choix tactique pour que nous ressentions ou non une trahison, mais s'il y a un renversement malheureux dans le processus et une complication de la situation, cela relèverai alors de la responsabilité du pouvoir seul, vu qu'il n'a pas, à ce jour, tenu ses promesses.

Puis à la question :

Beaucoup d'observateurs et analystes considèrent le maintien de l'armée islamique du salut au maquis, pendant la période de la trêve, comme meilleur atout politique pour le FIS comparé à la restitution des armes, car sa présence au maquis témoignerait alors d'un blocage dans le processus

de solution, ou d'un rejet de vos revendications par le pouvoir?

Il répond :

Les modalités d'opposition sont aussi nombreuses que diverses, et je considère que le retour vers l'opposition politique pacifique et l'abandon de tout recours à l'activité armée ont contribué pour une large part à soulager le parti d'une gêne évidente, et je considère que notre carte est bien plus forte actuellement qu'elle ne l'était auparavant, pour exprimer notre opposition au pouvoir à qui il ne reste plus d'alibi pour justifier un quelconque refus de dialogue avec un parti qui « posséderait une aile armée » selon ses allégations.

Le désenchantement né de la trêve a été le mieux exprimé dans une lettre interne adressée le 26 novembre 1999 à Ali Benhajar (Emir le la LIDD) par cheikh Abassi Madani, trois jours après l'assassinat d'Abdelkader Hachani :

Nos frères, que nous savons sincères, se sont égarés, faisant fi de la différence entre notre appel à la paix comme prélude à la sortie de la crise qui lacère notre pays, et entre la reddition humiliante, ignorant la distinction entre l'appel à la paix qui restitue au peuple son dû, et entre ce que concocte le pouvoir de manière sournoise, trahissant le sermon d'Allah et celui du peuple algérien. [...] Quant à ceux qui ont pris comme prétexte mes deux lettres adressées à Bouteflika pour justifier leur reddition, cette allégation est nulle et sans fondement, car comment peut-on expliquer la reddition d'un peuple entier à son tyran, après une guerre générée par ce pouvoir à l'encontre du peuple algérien, durant une période excédant même celle de la guerre de libération, [...] lui infligeant les supplices qui dépassent en ampleur mêmes celles appliquées par l'occupation français [...] A la lumière de cela, cher frère moudjahid, que Dieu te préserve de tout tentation d'abandon de la cause du peuple algérien dans sa globalité, cette cause pour laquelle il a combattu durant plus d'un siècle et demi, qu'Allah te préserve de tout fléchissement menant vers une reddition dégradante telle que voulue par ce pouvoir pernicieux, ce qui me pousse sans hésitation à clamer devant Allah mon désaveu (*bara'a*) de pareil acte [...] et nous lançons un appel pressant en direction de ceux qui se sont fait prendre dans ce traquenard afin qu'il se repentissent devant Allah, et à ce qu'il se déclarent innocents de toute responsabilité vis-à-vis de ceux qui refusent.

Et toujours dans le cadre des positions contradictoires à ce propos, le Conseil consultatif du FIS à l'étranger a fait connaître sa position concernant la trêve à travers un communiqué en date du 5 octobre 1997 où il dément les allégations quant à une concertation ayant eu lieu entre les différentes ailes du FIS avant la prise de décision de la trêve. On y lit :

Les mensonges à l'encontre de la nation sont nombreux, le dernier en date étant la signature du communiqué « Trêve unilatérale » au nom de la direction du FIS de l'intérieur et de l'extérieur, alors qu'il n'y a eu en réalité aucune concertation, ni avec la direction initiale du FIS représentée par son

président Cheikh Abassi Madani et son Vice Président Ali Benhadj, écartés à dessein, ni avec les directions d'encadrements, ni avec celles des combattants. [...]

Cette trêve ne contribue nullement à la sortie de la crise. Au contraire elle va dans le sens de la stratégie du pouvoir militaire qui veut faire endosser aux partisans du projet islamique la responsabilité des massacres alors que tout un chacun en Algérie sait bien que les commanditaires et les exécutants ne sont autres que les tenants du pouvoir, et le fait que les Groupes Infiltrés de l'Armée (GIA) – un des instruments de la junte en Algérie – aient participé ou non à ces massacres ne change en rien cela. [...]

Au moment où l'ensemble de la communauté internationale s'accorde à dire que c'est la junte militaire qui est derrière ces massacres, un appel à la trêve vient brouiller les cartes afin de rendre service aux éradicateurs et défendre leurs acquis en appelant à une paix des braves « de gaullienne ». Si nous comprenons les raisons qui ont pu pousser ceux qui ont parrainé cette trêve, telle l'arrestation de quelques dirigeants (en sachant que la *charia* délie le détenu de toute responsabilité décisionnelle), il nous est par contre difficile de comprendre les raisons du communiqué de l'Instance Exécutive daté du 26 septembre 1997 cautionnant l'appel à la trêve. Ce communiqué est l'expression d'une lâcheté politique puisqu'il va jusqu'à supplier les généraux de proclamer une amnistie générale – comme si les militants du FIS étaient des criminels!

Dans une lettre interne adressée en décembre 1997 aux concernés par les négociations avec le pouvoir à propos de la trêve, le CCFIS fait connaître sa vision globale :

L'élément central réside dans le fait que toute paix doit avoir des objectifs et des impacts tout à fait clairs. Partant de là, il est un devoir de prendre en considération et au premier lieu les intérêts de la nation et les objectifs du Djihad. Il est hors de question d'annuler le projet islamique ou de s'en détourner. [...]

Il faudrait se concentrer sur les causes du problème, l'origine de ce mal étant l'œuvre du clan des militaires putschistes, d'un pouvoir confisqué depuis l'indépendance du pays, d'où la nécessité de les écarter de la scène politique et de la direction du pays. [...]

Nul doute, l'intention de l'armée derrière le dialogue est de 'refroidir' l'élan du Djihad au sein de la population, car ceux qui se trouvent pris dans la spirale des négociations se retrouveront inévitablement face à d'autres préoccupations, tout à fait différentes.

Par ailleurs, dans son communiqué n° 2, du 7 janvier 1998, le CCFIS rappelle :

La responsabilité de ce dernier dans les massacres est patente après qu'une partie des troupes résistantes dans la ligne du FIS aient décidé unilatéralement d'une trêve dans leurs opérations militaires depuis plus de quatre mois. Cette trêve avait pour but notamment de démontrer au peuple algérien et à l'opinion mondiale la responsabilité du régime militaire algérien en tant qu'auteur et commanditaire des massacres intolérables, de

dénoncer sa fuite en avant ainsi que sa politique de guerre érigée en tant que raison de vivre et de durer. C'est dans cette optique que s'inscrit sa politique suicidaire de privatisation de la guerre en distribuant des armes à des populations appauvries et affamées, ceci dans le but de démanteler l'unité nationale.

Le congrès Abdelkader Hachani, tenu hors d'Algérie en août 2002, a été une occasion pour dresser un bilan et une évaluation de la crise depuis le coup d'état de janvier 1992, tout en saisissant l'occasion pour évaluer la trêve. Dans sa communication lue au congrès, le président du CCFIS, Ahmed Zaoui affirme :

Je saisi cette occasion pour rappeler une étape importante, qui a d'ailleurs constitué une des raisons de l'institution du conseil provisoire (CCFIS), je veux parler précisément de la trêve que nous avons refusé pour différentes raisons :

- cette trêve est venue à un moment précis pour être exploitée par le clan éradicateur au sein du pouvoir comme moyen de pression à l'encontre de ses opposants, c'est donc à notre sens une trêve fonctionnelle qui fait l'affaire d'une aile au sein du pouvoir.

- Elle est venue pour se substituer au « politique », seul en vérité habilité à être le représentant dans toute négociation. [...]

- C'est un règlement partiel incomplet qui a pour seul objectif d'imposer le fait accompli. [...]

- C'est un blanchiment du parcours des généraux fait de sang et de drames, un recul vis-à-vis des acquis, et une perte délibérée des cartes de négociations sensées être entre les mains du FIS.

De son côté *Echarq El Awsat* publie ce qu'il affirme être « Les accords Pouvoir – AIS », publiés initialement par *La Tribune* du 20 décembre 1999. Le journal rappelle que l'accord a été signé le 20 août 1997 entre le général Smain Lamari et Madani Mezrag. Il y est affirmé que « le document porte le sceau de la république algérienne démocratique et populaire, du ministère de la Défense nationale », et que sont cités les points suivants :

1- L'amnistie générale en faveur de tous les groupes trévistes ;

2- Considérer tous ceux qui sont morts durant ces années de violence comme des victimes de la tragédie nationale ;

3- Prise en charge totale et compensation par l'Etat de toutes les victimes ;

4- L'arrêt définitif des hostilités par l'AIS et les groupes ayant rejoint la trêve ;

5- Création d'une commission mixte de suivi des contacts entre l'ANP et l'AIS ;

6- Création d'une commission interministérielle composée des ministères de la justice et de l'intérieur devant superviser l'élargissement des personnalités de l'ex-FIS dans un délai de 18 mois ;

7- La concentration de toutes les factions de l' AIS et des autres groupes armés dans des points précis sous le contrôle de l' ANP ;

8- L' intégration de ces éléments dans des unités spéciales de lutte contre les groupes terroristes ;

9- L' inventaire de toutes les armes et munitions en possession des groupes trévistes ;

10- Evacuation des familles des éléments trévistes en des lieux sûrs et éloignés des zones d' opérations antiterroristes ;

11- Elaboration d' une loi comme cadre juridique à la trêve ;

12- La reconnaissance par l' AIS de l' ANP « comme la seule armée en Algérie » et « comme étant l' émanation de la glorieuse ALN » ;

13- L' arrêt définitif de toutes les actions armées avec l' engagement de ne prêter aucun soutien direct ou indirect à une quelconque faction ou groupe terroriste à travers le territoire national ;

14- Le retour de l' ex-FIS sur la scène politique nationale par la création d' un nouveau sigle conduit par une nouvelle direction n' ayant rien à avoir avec les « historiques » de l' ex-FIS.

Dans une interview accordée à l' hebdomadaire *Libre Algérie* N° 30, du 25 octobre - 7 novembre 1999, suite à la poursuite des massacres et des attentats malgré la rentrée en cours de la trêve, Ali Benhajar réaffirme que « la solutions doit être politique », et à propos de l' effet de la trêve à la lumière de la poursuite des massacres et des attentats, il répond :

La poursuite de ces actions est le résultat du comportement du pouvoir qui est fondé sur la manœuvre à l' égard de ceux qui ont proclamé la trêve pour les faire descendre des maquis sans réaliser la justice souhaitée. C' est ce qui conforte la position de ceux qui sont hostiles à la trêve et qui disent voici le pouvoir avec qui vous traitez. A ceux-là, je donne raison, sinon comment expliquer alors que, bien que nous soyons en trêve, nos éléments se fassent arrêter et se fassent torturer en prison. Malgré cela, nous avons supporté le préjudice pour l' intérêt général. Mais jusqu' à quand cela va-t-il durer ? S' ils veulent que la violence se réduise, ils doivent traiter ceux qui sont en trêve avec sincérité et dignité, pour ôter des arguments à ceux qui rejettent la trêve. La trêve est une opportunité et le pouvoir ne l' utilise pas à bon escient. Et les déclarations du président sont quelque peu répugnantes et le traitement n' est pas conforme à ce qui est exigé dans un conflit entre des parties. Il y a de la ruse et c' est regrettable. C' est vrai que nous sommes en situation d' attente et d' observation, mais si la solution ne se réalise pas, les choses risquent de devenir incontrôlables et la guerre risque aussi de redevenir telle qu' elle était. Et il n' y aura dès lors, ni investissement, ni rien d' autre. [...] Juste l' image illusoire d' un retour de la sécurité. La question est entre les mains du président. Dans le cas où il suit la voie de ceux qui

présentent les choses comme une simple promenade, la situation se retournera contre lui.

Dans une interview sur info.fisweb.net, on lui repose la question selon laquelle la trêve est une ruse bien connue dans pareilles guerres, rien de plus qu' un gain de temps à la faveur du pouvoir et une inhibition des élans, et on lui demande s' il regrettrait aujourd' hui son adhésion à cette trêve? Il répond :

Votre approche est correcte, et seul les moins avertis et ceux qui ignorent le cheminement de l' histoire ne se rendent pas compte. Nous sommes entrés par la porte de la trêve tout en sachant que la ruse et la manipulation venant de l' autre belligérant étaient possibles, en toute connaissance que la guerre est synonyme de ruse tel qu' il a été rapporté dans des récits authentiques de nos vénérés prédécesseurs. Pour notre part nous comptons sur l' exercice de la concertation (*choura*) et la participation des chouyoukh dans la direction et l' orientation des négociations précédant la trêve. Seulement cet aspect était totalement absent sur le terrain, ce qui nous a conduit à la situation que nous vivons actuellement, à savoir une solution parcellaire, loin du niveau des efforts et sacrifices consentis.

Activant sous la bannière de la LIDD, la position du groupe FIDA (Front Islamique du Djihad Armé) s' est faite savoir par le biais d' une correspondance interne en date du 27 février 1998, intitulée « Evolutions et préoccupations ». On y lit notamment :

Autant ces évolutions dans la situation du pays portent en elles des prémices du bien, autant elles restent confuses, ce qui nous conduit à poser certaines questions autour des conséquences de la trêve déclarée. Parmi ces préoccupations figurent :

- Les déclarations irréfléchies et capitulardes de Rabah Kebir ;

- L' absence de mention de toute revendication légitime des moudjahidine dans le communiqué officiel de l' AIS ;

- Les manœuvres médiatiques : les différents médias usent de tous les subterfuges dans le but d' orienter le processus des négociations ;

- L' assignation de Cheikh Abassi Madani en résidence surveillée, la pression exercée à l' encontre de Abdelkader Hachani, et la limitation de ses libertés, la poursuite des pratiques inhumaines dans les centres de torture, la poursuite des descentes nocturnes contre les domiciles des familles des moudjahiddine (particulièrement dans la capitale), la poursuite des moudjahidine libérés dans le cadre de la trêve. [...]

Partant de là, le FIDA expose un certain nombre de mesures pratiques permettant d' avancer les négociations : reconduire la revendication de libération des prisonniers politiques, la mise en place d' un cadre de négociation global (incluant les politiques et les moudjahidine), mettre en place une politique de négociation claire, annoncer ouvertement les résultats des différentes phases de négociation, œuvrer à imposer l' officialisation des négociations, l' insistance sur la revendication

concernant la libération de nos sœurs emprisonnées ou disparues.

7. La Concorde civile

Le vice président du FIS, Ali Benhadj a adressé une lettre au président Abdelaziz Bouteflika, depuis sa cellule de la prison de Blida le 31 juillet 1999, dans laquelle il pose la question sur les véritables causes derrière la violence, pour donner ensuite sa réponse :

Les causes de la violence et des luttes internes sont nombreuses et diverses ; nous pouvons néanmoins en citer quelques-unes : l'absence de justice et d'équité, la prise du pouvoir par la force, l'injustice politique, le sentiment d'exclusion et de privation.

Dans un autre passage de la lettre, il aborde le sujet du retour de la paix au pays :

Il n'y a aucun doute que la réponse concernant cette question diffère d'un courant politique à l'autre, mais il existe un minimum de consensus sur la nécessité de la paix pour le pays et pour les Algériens. Je ne pense pas qu'il puisse exister quelqu'un de sensé qui réfute l'idée même de paix, de sécurité et de quiétude. L'imam Ali a dit : « C'est dans la paix que se trouve la sécurité du pays. » [...] La paix d'autre part n'est pas désirée seulement pour elle-même, mais parce qu'elle permet de rendre justice aux ayants droit, d'éliminer l'iniquité, de procurer la sérénité quant à l'exercice des libertés légitimes. Sinon, elle se transforme en soumission et en humiliation. La sécurité veut dire l'agrément du peuple pour ses gouvernants, s'ils protègent ses droits par la justice et l'équité. [...] En conséquence, je pense que le référendum ne devrait pas porter sur la nature de la paix dans un contexte obscur, mais sur les modalités efficaces et effectives pour instaurer la paix et la stabilité, faute de quoi il relèverait d'une tromperie et d'une mystification de la nation. Les voix vociférantes qui affirment que « notre victoire nous dispense de la solution politique » ignorent tout des événements historiques récents ou lointains. Il ne manque pas d'exemples de mouvements politiques réprimés que les pouvoirs et bien des gens croyaient éteints et qui ont émergé de nouveau, plus forts, plus fermes et plus déterminés. [...] La solution – dans les conditions actuelles – consiste à provoquer une révolution politique profonde et courageuse d'une grande portée. Si vous le faites, et vous en êtes capable incha Allah, vous trouverez le peuple à vos côtés. Car c'est un peuple qui déteste l'injustice et l'oppression, sous quelque forme que ce soit. Ce que nous implorons de Dieu le Très haut et ce que nous vous prions de promouvoir, c'est une solution juste qui ne laisse pas de place pour les rancœurs, pour l'exacerbation de la haine ni pour les règlements de comptes qui ne feraient qu'aggraver la situation. Puisse Dieu vous guider vers ce qu'Il aime et agréé.

Et toujours à propos de la démarche de Bouteflika, Abdelkader Hachani à son tour émet des réserves, qualifiant la démarche de Bouteflika d'« ambiguë ». Il affirme ainsi au journal Libération du 16 septembre 1999 :

Nous souhaitons que la violence soit évacuée du pays de manière globale et définitive. Pour nous, la paix est une option stratégique, non tactique. Mais la démarche de Monsieur Bouteflika a pour caractère prépondérant l'ambiguïté. Il pose comme question : « Etes-vous pour ou contre ma politique ? » Nous craignons que cette manière de procéder serve à lui donner un alibi pour le déclenchement d'une action répressive plus forte encore que celle qui a eu lieu jusqu'à présent. C'est ma hantise [...] Pour ma part, j'adhère à toute option non violente qui respecte l'honneur et la dignité de chaque parti. Il faut que toutes les victimes et leurs enfants, y compris les disparus et les prisonniers, soient traités sans discrimination. Ce n'est pas le cas dans les textes actuels. Les restrictions des libertés, notamment l'état d'urgence, doivent également être levées.

Le président de la délégation parlementaire du FIS à l'étranger lors d'un passage à la chaîne *Al Jazeera* le 26 mai 1999, exprime la volonté du FIS de contribuer à trouver une solution :

Notre principe fondateur se base sur notre compréhension des préceptes de notre religion, où la paix constitue un objectif stratégique et nous ne refuserons aucune initiative visant à trouver une solution. De même, nous sommes disposés à travailler avec le pouvoir de fait pour peu qu'il ait une intention saine en vue de trouver une solution. Nous voulons un arrêt immédiat de toutes les violations de la dignité humaine et également la constitution d'une commission libre et indépendante pour enquêter sur l'ensemble des crimes commis. [...] Le peuple est en droit de savoir ce qui s'est passé durant cette décennie. L'Islam a été mis en accusation, et les moudjahidine parmi les enfants du peuple algérien qui se sont mis en travers du coup d'état ont été accusés d'avoir perpétré ces crimes là [...] pour nous ceux qui refusent la constitution de pareille commission indépendante, qu'elle soit nationale ou internationale, ont des mobiles justifiant leur volonté de cacher certaines choses, et de là ils refusent de les dévoiler.

Dans son communiqué n° 12, daté du 4 juin 1999, le CCFIS s'exprime sur la concorde civile :

La loi dite de concorde civile prétend être une couverture politique et légale à une réconciliation nationale. Pourtant elle qualifie ceux qui ont été contraints à prendre les armes, défensivement contre l'agression de la junte militaire, de criminels passibles de divers régimes de répression pénale. D'autre part, elle exempt pénalement, par omission, tous les instigateurs et commanditaires de la répression, ainsi que les forces régulières (ANP, Gendarmerie, DRS, Sûreté) et irrégulières (milices, GIA, OSRA, OJAL, et autres escadrons de la mort) qui l'ont perpétrée. L'article 7 de la dite loi n'est qu'une légalisation du recyclage de l'AIS, et des individus et groupes l'ayant rejoint, en milices. [...] Ce texte de loi est inique de par ce qu'il mentionne, mais il l'est aussi de par ce qu'il omet. Il présuppose, de façon fallacieuse, la non nécessité d'enquêtes expertes et indépendantes sur les crimes commis à l'encontre des populations civiles, notamment les viols, les homicides, les attentats dans les lieux publics et les massacres

collectifs, crimes cités dans le texte de loi, ainsi que les détentions arbitraires, les tortures, les exécutions sommaires et les « disparitions » forcées, crimes qui y sont étrangement omis. Or, dans un système où un Premier ministre peut occulter impunément l'existence de plus de 70 000 victimes algériennes, et où la magistrature est notoirement complice dans la répression, la nécessité d'enquêtes indépendantes devient impérative. Le CCFIS considère que ce texte de loi de la « rahma » bis, n'est qu'un outil policier et un instrument de guerre, menant plutôt à la discorde qu'à la concorde civile.

Dans le communiqué n° 26, daté du 12 janvier 2001, le CCFIS rappelle que :

Les institutions représentatives du FIS de même que sa direction emprisonnée, Cheikh Abassi Madani et Ali Benhadj, ou ceux assassinés par la main traîtresse de la junte, tel que le martyr Abdelkader Hachani, ont condamné ce qu'on appelle concorde civile.

8. Initiative du Cheikh Abassi Madani

Cheikh Abassi Madani et Ali Benhadj ont été libérés le 2 juillet 2003 après avoir purgé la totalité de leur peine de douze années de réclusion. Cheikh Abassi Madani a pu quitter l'Algérie à la fin août 2003, officiellement pour raison de santé. Vers la fin de l'année 2003, il a lancé une initiative destinée, selon ses termes, à mettre un terme à la crise qui ravage l'Algérie. Le texte de cette initiative consiste en notamment :

1. Un volet dont l'objectif essentiel consiste à mettre fin à la crise. Il englobe un projet d'arrêt d'effusion de sang qui ne peut se concrétiser sans l'apport de tous les algériens, hommes et femmes, pouvoir et peuple :

- L'arrêt des combats et tout genre de violence, violence du pouvoir incluse, et que cette cessation de violence prenne effet à compter du jour de l'Aïd al Adha, 1424H (1^{er} février 2004).

- Proclamer une amnistie générale présidentielle englobant l'ensemble des victimes de la crise et la libération des prisonniers politiques, et le retour des disparus vivants à leurs familles, et garantir le retour en toute sécurité pour les exilés et les personnes poursuivies.

- La levée de l'état d'urgence et le retour à la légalité populaire.

2. Un volet concernant la solution de la crise qui consiste en : le report des élections présidentielles et à la mise en place des conditions garantissant sa légitimité et sa crédibilité, élection d'une assemblée constituante souveraine dont la tâche consiste à mettre en place une constitution pour la nouvelle république et superviser l'opération du referendum sur cette constitution ainsi que les élections présidentielles, législatives et locales, avec participation des institutions internationales indépendantes dans l'opération de contrôle pour garantir leur crédibilité.

Dans une interview avec le quotidien algérien *Al Youm*, dans son édition du 26 octobre 2003, Abassi Madani précise : « Mon initiative ne concerne pas le FIS en tant que parti, et le fait d'être président de ce parti ne m'empêche pas de présenter cette initiative sans me lier au parti ». Sur la question du soutien des autres responsables du FIS à cette initiative, il répond : « Premièrement, ils ne sont pas contre, et je n'ai pas rencontré un seul algérien sincère qui ait exprimé son désaccord, ou qui ait envoyé une lettre pour exprimer son refus à cette initiative. [...] Cette initiative ne se limite ni à un parti, ni à une tendance idéologique, de même qu'elle ne cherche aucun soutien étranger, c'est une initiative en direction du peuple tout entier .»

Concernant le préalable du retour du FIS à l'activité politique, il répond : « Je répète que cette initiative n'est pas partisane, ni se limite à mon seul parti, ses objectifs concernent l'Algérie entière, avec la participation de tous les algériens ». Et à propos de sa disposition à lancer un appel en direction de ce qui reste parmi les groupes armés afin d'abandonner le recours aux armes et à la violence, il répond : « L'initiative sera adressée à l'ensemble des algériens, qu'ils soient au maquis ou dans les villes, ceux qui portent les armes et ceux qui ne les portent pas, en direction de toute conscience encore alerte, c'est une initiative pour tous qui n'exclut aucune partie. » Il est à noter cependant que ni le pouvoir algérien ni la classe politique algérienne n'ont donné de suite à l'initiative de cheikh Abassi.

9. Réconciliation et amnistie

Dans une interview accordée à *Libre Algérie*, dans le N° 30 du 25 octobre - 7 novembre 1999, l'Emir de la LIDD, Ali Benhajar, répond à propos des conditions de la réalisation de la réconciliation nationale :

La solution doit être politique [...] dès lors que le problème est politique. Une telle solution implique la libération de toutes les prisonniers y compris les dirigeants du FIS, l'amnistie générale pour les deux parties sans poursuites. Elle comporte aussi l'ouverture de l'espace d'expression médiatique, de prédication et d'association. [...] Ceux qui profitent le plus de l'espace médiatique actuellement, ce sont les corrompus. Nous avons remarqué des contradictions dans les discours du président.

Dans une interview avec le quotidien suisse *Le Temps*, le 19 octobre 1999, Abdelkader Hachani revient sur la démarche à suivre pour une véritable solution :

La résolution du phénomène de la violence restera tributaire d'une solution politique réelle qui viendrait ponctuer un traitement juste et équitable des différents dépassements qui ont eu lieu de part et d'autre. [...] Je ne crois pas à l'absolution par l'amnésie et il serait utile de méditer l'expérience de l'Afrique du Sud dans ce domaine. [...] Le

problème n'est pas le FIS, mais le refus du pouvoir d'engager un processus de démocratisation réelle. Si un tel processus est engagé, alors nous étudierons les formes de notre participation. Il est clair que lorsque les conditions d'une pratique politique sereine seront instaurées, nous nous soumettrons au verdict du peuple même s'il venait à nous rejeter.

Dans sa lettre du 26 novembre 1999 adressée à Ali Benhajar, l'émir de la LIDD, cheikh Abassi Madani revient sur le concept de la réconciliation, il écrit à ce propos :

Partant de là, et après qu'ils nous aient promis de promouvoir une réconciliation comme voie de sortie de la crise, et tenant compte du fait que cette crise est d'essence politique, ne pouvant être résolue que politiquement, et vu sa gravité et ses différentes dimensions aussi bien historiques que civilisationnelles, et devant les dangers de ses répercussions dans l'avenir, à la lumière de tout cela nous sommes en droit de considérer leur recours de nouveau à la solution sécuritaire qu'ils veulent imposer sous couvert de concorde, comme témoin d'une rupture de leur pacte de façon ouverte [...] Et sachant que la réconciliation ne peut se réaliser sans un dialogue franc et équitable avec la garantie des libertés et des responsabilités de tout un chacun, et partant du fait qu'une réconciliation réelle ne peut aboutir sans un climat de transparence où le peuple algérien est l'arbitre (après Allah) par le biais d'un referendum libre et sans contrainte, loin de l'état d'exception ou d'urgence. [...]

Dans la situation où cela se fait sans un dialogue pacifique menant vers une réconciliation réelle dans le cadre d'une solution politique attendue, en présence de parties responsables et de témoins crédibles qui remplissent les conditions de compétence politique et de probité morale, aussi bien parmi les algériens que des étrangers comme cela s'est passé lors des accords d'Evian et en Irlande, et dans un lieu qui garantit toutes les conditions objectives de sécurité et autres, et à la hauteur de l'événement; si telles conditions ne sont pas remplies, il n'est pas question pour moi d'intervenir.

Dans une autre lettre aux membres du bureau exécutif national provisoire datée du 22 mars 2003, Cheikh Abassi rappelle certains points indispensables dans toute opération de dialogue :

Il serait inconcevable que vous alliez vers un dialogue sans que vous ayez d'abord une idée sur la plateforme de principes fondamentaux, comme préalable à une phase de dialogue, qui détermine les objectifs essentiels, dont les suivants :

1- S'assurer de la bonne intention du partenaire et jusqu'à quelle mesure il est disposé à accepter la solution qui satisfait le peuple algérien, une solution qui engloberait l'ensemble des intérêts immédiats et futurs. [...]

2- Réaliser l'accord de principe qui garantit la réussite du dialogue si les intentions sont sincères et si les volontés et les efforts sont bien canalisés. [...]

3- Permettre la mise en place d'un calendrier fonctionnel pour les travaux du dialogue selon

l'échelle des priorités et faire la part entre ce qui peut être sujet à des concessions, telles que les détails procéduraux sans effets néfastes sur la globalité de la solution, et entre les constantes de principes.

Quant à Abdelkader Boukhamkham, un membre du FIS, il estime dans le journal *L'Expression*, du 23 septembre 2004, que :

Les éradicateurs veulent bloquer la réconciliation [...] Ce n'est ni une réconciliation, ni une non réconciliation. Les choses se sont arrêtées à mi-chemin au point où nous ne savons plus où nous en sommes, entre une guerre qui n'a pas fini et une paix qui ne vient pas encore [...] Il faut définir d'abord les deux parties en conflit pour pouvoir les réconcilier.

Les positions exprimées par la tendance dite éradicatrice du pouvoir sont abordées le 10 novembre 2004 par Anwar Haddam, président de la délégation parlementaire du FIS à l'étranger :

Le sens donné à la réconciliation nationale par les éradicateurs ignore les véritables causes de la crise et de ses conséquences dramatiques. Toute tentative d'inverser la vérité concernant la crise et ses responsables ne contribuera qu'à la rendre plus complexe. [...] Le traitement des conséquences de cette crise constitue la seule voie à même de servir comme préalable à une solution définitive menant vers une paix et une stabilité de la région. [...] Notre pays a besoin d'une volonté collective courageuse et responsable pour préparer les conditions requises à une réconciliation nationale et de là vers une solution civilisée de la crise algérienne.

Suite aux arrestations répétées du n°2 du FIS Cheikh Ali Benhadj, le responsable du bureau exécutif national provisoire du FIS, Dr Mourad Dhina, dans un entretien avec le journal électronique *Nashir.net* le 27 janvier 2004, relève les contradictions patentes entre les agissements du pouvoir et son présumé projet de réconciliation :

La poursuite de tels dépassements (arrestations répétées de Cheikh Ali Benhadj) par le pouvoir me laissent perplexes quant à ceux qui parlent encore de « réconciliation ».

Et on retrouve toujours à propos de la réconciliation dans le préambule de la plateforme du FIS pour le Salut de l'Algérie, rédigée par le congrès Abdelkader Hachani du FIS tenu en août 2003 ce qui suit :

Une réconciliation nationale sérieuse et durable ne peut aboutir d'un processus qui privilégie le militaire sur le politique, le clanique sur l'institutionnel, le partiel sur le global, le secret sur le transparent, la violence sur la justice, l'occultation sur la vérité, l'amnésie sur la mémoire, ainsi que l'arrogance sur la pénitence. Une telle réconciliation ne peut encore moins découler d'un processus qui ignore les causes réelles du conflit.

Partant de là, le FIS adressa un communiqué (le 30 mars 2004) aux six candidats aux élections

présidentielles prévues pour le 8 avril 2004 au contenu suivant :

Etant donné que le slogan de la réconciliation nationale est utilisé à profusion pour des buts n'ayant aucune relation avec la réconciliation à proprement parler, le pouvoir et les candidats sont appelés à définir le sens qu'ils donnent à la réconciliation nationale et les procédures pratiques qu'ils comptent mettre en œuvre pour la réaliser, et quel serait leur position vis-à-vis de la tenue d'une conférence nationale pour la réconciliation, où participeraient tous les partis représentatifs, le FIS inclus, les organisations et personnalités nationales afin de sortir avec une solution politique juste et globale.

Dans un article de presse (*L'Expression*, 23 septembre 2004), Ahmed Benaïcha (ancien chef de l'AIS, région Ouest) accuse :

Les éradicateurs veulent bloquer la réconciliation [...] La politique de réconciliation nationale est une option juste et courageuse, et le président de la République, qui est issu de l'école nationaliste, non de l'école intégrationniste, sait que c'est l'unique issue pour ramener la paix, mais il se trouve que les partisans de l'exclusion des islamistes et le clan des éradicateurs jouent leur va-tout à empêcher, ou pour le moins, à gêner, toute action qui tendrait à la concorde et la réconciliation nationale.

Dans une interview avec le journal *Al Fadjr* du 4 mai 2004, Ali Benhajar, ex-emir de la LIDD, évalue la trêve et la réconciliation en notant l'écart cinglant entre les promesses faites par le pouvoir et la réalité du terrain :

Nous avons exprimé notre pleine disponibilité lorsque nous avons-nous même contribué à l'apaisement en déposant les armes et en balisant la voie pour une solution globale. Seulement voilà, quatre années se sont écoulées depuis la signature de la trêve et l'abandon des armes sans que l'on voit le moindre geste ou initiative de cette solution de la part du pouvoir. Il s'est révélé que la solution finale n'est rien de plus que des paroles en l'air et des espoirs sans lendemain, et nous constatons par ailleurs qu'à chaque fois que vient le moment pour prendre une décision politique importante vers une solution radicale de la crise, apparaissent des contre actions pour saborder toute activité politique oeuvrant pour une réconciliation comme cela s'est passé en 1997 après la déclaration de la trêve, qui avait connu une escalade de violence et de massacres, similaire à la vague de violence survenue juste après le referendum sur la concorde civile, pour diriger les regards vers une responsabilité présumée des éléments qui ont rejoint de nouveau les maquis, chose complètement fautive. Ceci servait aussi à insinuer que les éléments armés avaient quitté les maquis, et que donc ce problème était résolu, et ne nécessitait plus d'approche politique.

L'attitude à adopter envers le pouvoir et le projet dit de réconciliation a certainement créé des dissensions au sein du FIS. L'annonce de la démission du Dr Mourad Dhina de sa qualité de responsable du bureau exécutif national (communiqué du 13 octobre 2004) mentionne :

L'absence de discipline dans les questions d'organisation a eu pour conséquence l'incapacité de mettre en place des mécanismes pour définir et mettre en œuvre de manière cohérente les politiques du parti.

Anwar Haddam et Ahmed Zaoui, membres de la direction du FIS et exilés respectivement aux USA et en Nouvelle Zélande, ont co-signé un communiqué (*Quotidien d'Oran* du 15 mai 2005) dans lequel ils affirment :

Le pouvoir est appelé à trouver une solution à la spirale de confrontation, eu égard aux responsabilités de certains de ses membres dans la compromission de l'appareil de l'Etat dans le putsch à l'encontre de la légitimité [...] Nous insistons sur le fait qu'une réconciliation nationale réelle implique nécessairement que le projet soit considéré comme étant le projet du peuple algérien tout entier, dont la participation effective dans sa préparation et sa concrétisation est impérative. [...] Toute tentative qui ignorerait les droits légitimes, qui écarterait les parties concernées par la crise, qui pervertirait la vérité, qui imposerait la politique du fait accompli ou qui passerait outre le retour au véritable processus démocratique, est vouée inéluctablement à l'échec et fera passer notre pays à côté d'une opportunité historique pour une réconciliation réelle.

Abassi Madani, président du FIS et vivant hors d'Algérie depuis août 2003, a de son côté rendu public, en date du 16 mai 2005, un communiqué dans lequel il déclare :

Il est important de faire en sorte que la réconciliation nationale, souhaitée par le peuple algérien, s'articule autour d'une amnistie générale qui mette fin à l'arbitraire [...] soit accompagnée de la levée de l'état d'urgence. [...] Je mets en garde contre ceux qui veulent utiliser le dossier des disparus ou qui mettent en avant leur crainte de l'impunité pour entraver la démarche de réconciliation nationale. [...] La réconciliation nationale ne doit pas être comprise comme étant l'œuvre d'une personne et doit ainsi éviter l'exclusion d'une quelconque partie. [...] J'invite le peuple algérien à soutenir mon frère, le président Abdelaziz Bouteflika, tant qu'il œuvre pour sortir l'Algérie de sa crise.

Quand à cheikh Ali Benhadj, vice-président du FIS, il reste à ce jour soumis aux « dix interdits » lui déniaient le droit, entre autres, à l'activité politique, à assister aux réunions même dans un cadre privé ou encore à se faire embaucher pour un emploi. Nous avons pu le joindre dernièrement à Alger pour recueillir ses impressions concernant le projet d'amnistie et de réconciliation annoncé par le président Bouteflika. Cheikh Benhadj a d'emblée affirmé qu'il était inadéquat pour lui de se prononcer sur un projet dont personne ne connaît encore les dispositions pratiques tant sur les plans juridique que politique. Il a aussi déclaré que pour sa part il ne cautionnerait qu'une solution politique globale à la crise qui secoue l'Algérie. Une telle solution devra, selon lui, s'articuler sur deux axes

principaux : une justice restauratrice et une réforme politique garantissant la liberté, le multipartisme et la primauté effective du pouvoir civil élu par le peuple sur toute entité sécuritaire ou militaire.

10. Conclusion

Ce digest des positions de diverses voix du FIS sur les causes du conflit, l'approche pour le résoudre et les moyens d'y parvenir, ainsi qu'en réaction aux discours et initiatives du régime sur ces mêmes questions, fait ressortir les similarités et les divergences suivantes.

On observe que les multiples voix publiques du FIS s'entendent sur le caractère politique des causes de la crise et sur le fait que le putsch militaire de janvier 1992 a joué un rôle détonateur du conflit. Ces représentants partagent la conviction que la paix et la réconciliation sont nécessaires, et ils insistent tous sur le fait que seule une solution politique juste et globale pourrait les instaurer.

Par contre, il émerge clairement que ces diverses voix se contredisent concernant l'approche pratique pour concrétiser cette solution, sur leurs visions de la paix et de la réconciliation, ainsi que dans leurs attitudes et comportements politiques vis-à-vis du pouvoir et de ses initiatives, d'une part, et de l'opposition armée, d'autre part.

Le projet de pseudo-réconciliation que le pouvoir tente de vendre aujourd'hui est le clou de l'exploitation de toutes ces contradictions, qui nous semblent attribuables à maints facteurs dont, principalement, la répression et la dispersion des cadres du parti, l'imprévoyance et l'inexpérience politiques, la faiblesse institutionnelle et juridique du parti avant même le putsch, et un contexte international très défavorable.